

COMMUNE DE SAHUNE

PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 MAI 2023

ORDRE DU JOUR :

- **1** – Délibération / approbation du rapport d'activité du Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme pour l'année 2022
- **2** – Délibération / Etudes préalables au transfert des compétences eau et assainissement
- **3** – Délibération / rénovation du village en éclairage « Led »
- **4** – Délibération / convention de partenariat « panier solidaire de Nyons »
- **5** – Avancement des Travaux
- **6** -Questions diverses

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8

Étaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Henri GRAUGNARD, Roxane FELIX, Sandrine PRUD'HOMME, Laurent DROUET, Philippe ROBIN

Absentes excusées : Jennifer MOURRE, Christine DUMOTIER, Sylvie MAURIN

Pouvoir de : Jennifer MOURRE à Marc BOMPARD

Secrétaire de séance : Sandrine PRUD'HOMME

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20.h 40 et demande aux conseillers de bien vouloir prendre en compte une nouvelle délibération non évoquée dans l'ordre du jour de la convocation.

0 – Approbation du compte rendu du 3 avril 2023 :

Le compte rendu du 3 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 - Délibération / approbation du rapport d'activité du Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme pour l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme. Monsieur le Maire explique aux conseillers que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité est transmis chaque année aux Maires de chaque commune membre de tous les Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales.

Ce rapport doit être exposé au Conseil Municipal par Monsieur le Maire qui fait état des missions et des réalisations ainsi que du bilan financier du SDTV.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2022 du SDTV.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – Délibération / Etudes préalables au transfert des compétences eau et assainissement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire réuni en sa séance du 27/09/2022, a approuvé la réalisation d'études préalables, courant 2023, au transfert des compétences eau et assainissement. Monsieur le Maire explique aux Conseillers que le Président du Conseil Communautaire a été autorisé lors de cette séance à lancer les consultations correspondantes pour établir un diagnostic de l'existant (techniques, financiers) et définir une organisation à mettre en place (mode de gestion, tarification) par l'étude de plusieurs scénarios.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la programmation de cette étude afin que l'ensemble des éléments et données soient transmis au cabinet qui sera en charge de celle-ci.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention et un contre.

3 – Délibération / rénovation du village en éclairage public « led »

Dans le but de réduire la facture annuelle d'électricité de la commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avant-projet établi par le Service Public Des Energies dans la Drôme (SDED) pour la rénovation du village en éclairage « led ».

Après étude de l'ensemble de l'éclairage public de la commune, le coût du projet est estimé à 49.700 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de donner leurs avis sur le lancement de l'étude définitive du projet de rénovation du village en éclairage « led ».

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention.

4 – Délibération / convention de partenariat « panier solidaire de Nyons »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Nyons ont décidé de revaloriser la participation des communes partenaires du Panier Solidaire de Nyons.

Monsieur le Maire explique que la nouvelle convention de partenariat avec le Panier Solidaire de Nyons a pour objet de définir les modalités d'accès au Panier Solidaire de Nyons pour les habitants de la commune.

Ainsi, la Mairie pourra orienter, vers le CCAS de Nyons, les foyers en situation de précarité résidant sur la commune afin de bénéficier du Panier Solidaire.

Aussi, Monsieur le Maire explique qu'une subvention participative sera versée annuellement au mois de janvier pour l'année précédente en fonction du nombre et de la composition des ménages bénéficiaires.

En contrepartie de cette participation financière de la commune, le CCAS de Nyons assurera seul les frais de gestion, de personnel, de logistique. Tout au long de l'année, il assurera aussi la totalité des achats des denrées pour les distributions en faveur des habitants nécessiteux de la commune.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur le projet de convention établi par le CCAS de Nyons.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5-- Avancement des Travaux

- **Travaux de renforcement des réseaux ENEDIS et d'adduction d'eau (AEP EU) et télécom (chemin des randonneurs)** : ces travaux sont en phase d'être terminés en attente de la pose du transformateur.
- **Lotissement « Reillane »** : le lotisseur Habitat Dauphinois et les propriétaires ont signé un compromis de vente. La prochaine phase sera la demande de permis de lotir.
- **Armoire électrique pompage eau potable** : l'armoire électrique du pompage d'eau potable des berges va être remise aux normes.
- **Ecole du Vieux Village** : la réfection de la cour et du préau interviendra courant juillet, pendant les vacances scolaires.

- **Vestiaires du stade** : un nouveau projet est en cours d'étude afin d'être en accord avec la zone à risque inondable.
- **Marché des producteurs** : Suite à la demande des exposants, le marché débutera mercredi 7 juin.
- **Journée communale du 6 mai** : la journée citoyenne autour des 6 ateliers proposés a pu réunir une trentaine de participants. Afin de clôturer ce moment de bénévolat, la municipalité a offert un repas au Vieux Village.
- **Camping « les oliviers »** : l'ouverture du camping est programmée au 15 mai.
- **Mouvement de personnel** : Suite au non renouvellement de son contrat, l'agent chargé de l'entretien des locaux de la Mairie, Maison des services et Agence postale quittera son poste au 19 mai. La municipalité est sur le point de recruter un nouvel agent.
- **Projets 2024** : La rencontre avec le Conseil Départemental, pour les futurs projets 2024, aura lieu le 31/05/2023.

La séance est levée à 22h 40